

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2018

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 11 juin 2018 à 17 h à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Sylvain Gagnon, Alain Dubois, Denis Prescott, Jacques Martial et Daniel Rocheleau, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier était absent.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière était présente.

Après méditation, Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

234-06-2018 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

235-06-2018 28^E AVENUE - EXPROPRIATIONS

Attendu que la municipalité de Mandeville a exproprié une servitude sur une partie du lot 4 123 584 du Cadastre du Québec (28^e Avenue à Mandeville) appartenant à Messieurs Pierre Richer et Serge Richer;

Attendu que messieurs Pierre Richer et Serge Richer n'ont pas comparu au dossier du Tribunal administratif du Québec, ni communiqué avec nos aviseurs légaux;

Attendu que le transfert de propriété a été enregistré et qu'il ne reste que l'indemnité d'expropriation à fixer;

Attendu que la municipalité a accepté de verser une indemnité de 3 500.00 \$ à Monsieur Lavoie pour la partie correspondante de la servitude sur l'immeuble de ce dernier.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate Me Denis Beupré de Bélanger Sauvé afin de communiquer avec Messieurs Pierre Richer et Serge Richer afin de leur offrir de régler la question de l'indemnité d'expropriation d'une servitude sur une partie du lot 4 123 584 du Cadastre du Québec au montant de 3 500.00 \$, le tout conditionnellement à la signature d'une transaction qui mettra un terme à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

236-06-2018 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 176-05-2018

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 176-05-2018 à l'effet d'accepter la soumission de MANON RAINVILLE DESIGN INC. pour 250 bouteilles avec le logo de la municipalité pour la journée intercamp, ainsi que 500 bouteilles d'eau avec le logo de la municipalité pour la Grande Marche Pierre Lavoie d'une somme de 4 575.00 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

237-06-2018 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 17 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Francine Bergeron
Mairesse

Hélène Plourde
Directrice générale et
secrétaire-trésorière